

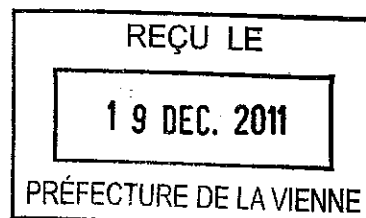
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRICITE
et d'EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de la VIENNE**

DELIBERATION

REUNION du COMITE

Séance du 13 décembre 2011

Délib 2011/26 (Comité du 13 décembre 2011)



Le 13 décembre 2011, sur convocation du 22 novembre 2011, le Comité du syndicat intercommunal s'est réuni, en session ordinaire à 14 h 30, salle de spectacles La Passerelle à Nouaillé Maupertuis, sous la Présidence de M. Arnaud LEPERCQ, Président et en présence de M. COMBEAUD, secrétaire.

Membres en exercice : 538

Quorum : 270 délégués

311 délégués étaient présents ; 29 avaient donné pouvoir écrit de voter en leur nom à un autre délégué.

2 - DELEGATION AU PRESIDENT : COMPLEMENTS RELATIFS A LA GESTION DE LA DETTE - DELIBERATION

Le Président donne la parole à Mme Pascale GUITTET, secrétaire-adjoint du SIEEDV qui rappelle que le Comité, par délibération du 19 mai 2008, a précisé les missions du Président, missions qui découlent des articles L5211-9 et L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Des missions complémentaires lui ont également été attribuées afin de faciliter la gestion quotidienne du SIEEDV.

La gestion de la dette du SIEEDV impose un suivi régulier afin de garantir de bénéficier des meilleures conditions à un instant donné.

Le tableau ci-dessous récapitule les emprunts du SIEEDV :

Nombre	Type de taux	% par rapport à l'encours et montant	Classification Risque*
22	19 : Taux fixe 1 : Taux fixe sous forme ligne trésorerie 2 : taux fixe 4 et 5 ans puis choix du taux	80,3% 29 857 k€	1A
2	Taux fixe indexé sur franc suisse	3,6% 1 342 k€	4A
2	Taux variable Euribor	16% 5 968 k€	1A

* selon classification circulaire ministérielle IOCB 1015077C du 25/06/2010

La grande majorité des emprunts du SIEEDV est sans risque (classification 1A).

Deux emprunts, indexés sur le franc suisse, sont classés en risque plus fort (classification 4A).

Il est prévu de rencontrer la banque concernée (DEXIA) pour faire un bilan de la situation de ces deux emprunts et étudier les possibilités de sortir de ces prêts où de les faire évoluer par avenant.

Le Comité, à l'unanimité, décide :

- de donner pouvoir au Président pour gérer au mieux les propositions faites,
- d'autoriser le Président à signer les avenants ou les modifications de contrats éventuels,
- d'autoriser le Président à passer les opérations comptables correspondantes,
- de charger le Président de la gestion totale de la dette,

Il sera rendu compte des éventuelles décisions prises lors d'un prochain Comité.

Syndicat Intercommunal
d'Electricité et d'Equipement
(S.I.E.E.V.)
du Département de la Vienne
Président,
Arnaud LEPERCQ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19/12/2011
Publication ou notification le 19/12/2011